



EDITO : « En Avril ne te découvre pas d'un fil ». Après avoir présenté les passes à anguilles, nous terminerons ce dossier par les passes à bassins successifs en nous focalisant sur celles qui sont adaptées à l'Alose, puisque le Cher est classé pour cette espèce.

LES PASSES A POISSONS A BASSINS SUCCESSIFS

Qu'est ce qu'une passe à poissons ?

On donne le nom de « passes » aux systèmes permettant aux poissons de franchir un obstacle. Leur principe consiste à attirer les migrateurs en un point déterminé du cours d'eau, à l'aval de l'obstacle, et à les inciter et même les obliger à passer en amont, en leur ouvrant une voie d'eau ou en les piégeant dans une cuve et en déversant celle-ci en amont.

Vitesse et hauteur de chute dans les dispositifs doivent être compatibles avec les capacités de nage des espèces concernées. Turbulence, intensité lumineuse, teneur en oxygène dissous, température, bruit, odeur... sont des paramètres à prendre également en compte. Pour qu'une passe à poissons soit efficace, il faut que le poisson la franchisse sans risque de blessure, de stress ou de retard dans la migration.

Source ONEMA

Tant
que
les

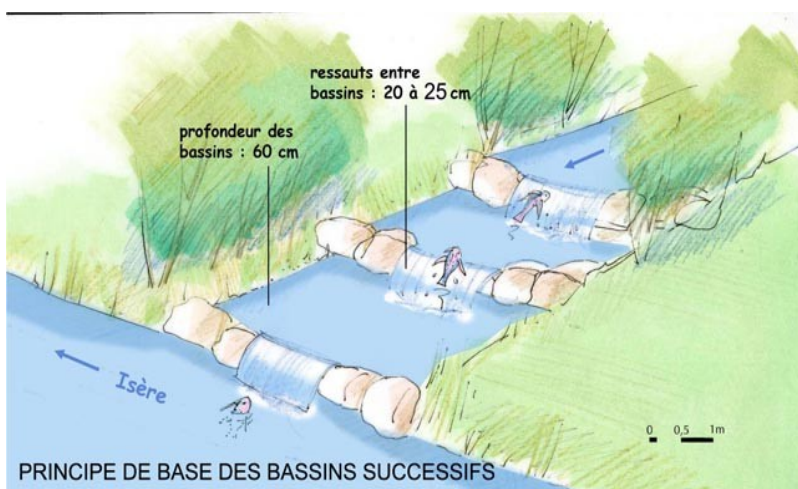
Zoom

La Loi en faveur des migrateurs

La réglementation a mis en place un dispositif de classement des cours d'eau destiné à assurer la protection des poissons migrateurs (article L.214-17 du code de l'environnement). Sur les cours d'eau classés, les ouvrages doivent être équipés d'un dispositif de franchissement que les propriétaires ont l'obligation d'entretenir et de maintenir en bon état de fonctionnement de manière à permettre la circulation des poissons migrateurs.

Source ONEMA

barrages mobiles à aiguilles sont couchés, la loi sur l'eau est respectée et les migrateurs peuvent passer sans aucun problème. Si nous voulons que les barrages soient remontés avant la fin de la période de migration, il est nécessaire de placer une passe à poissons acceptable pour l'Alose. Si la passe fonctionne pour les aloses, elle sera viable pour toutes les autres espèces (sauf l'anguille, qui nécessite une goulotte adaptée)



Principe de base : La hauteur à franchir est divisée en plusieurs petites chutes formant une série de petits bassins qui communiquent entre eux par des déversoirs, des échancrures plus ou moins profondes, des orifices noyés ou des fentes verticales. C'est la solution la mieux appropriée lorsque l'on est confronté à plusieurs espèces (Truite de mer, Aloses,)

Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org>

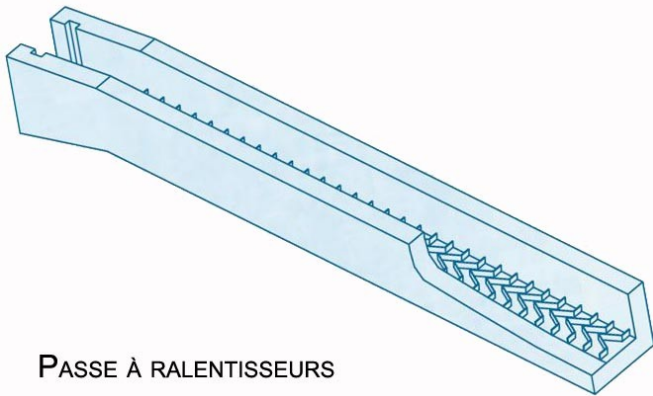
<http://www.amis-du-cher.fr>

Rédaction : infos@amis.du.cher.fr

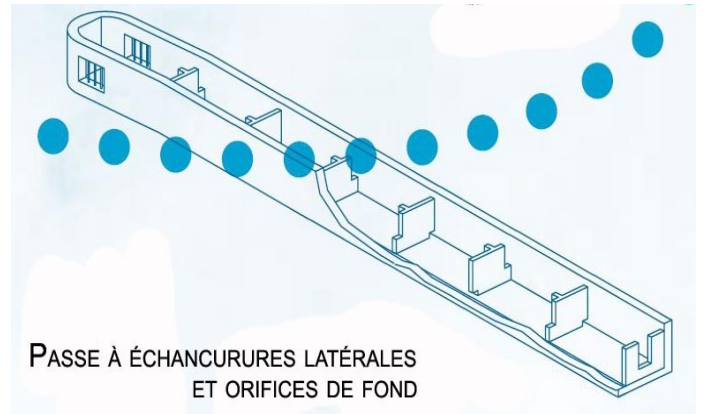
Contact : amis.du.cher@sfr.fr



Les bassins jouent un double rôle : ils assurent une dissipation convenable de l'énergie de l'eau transitant dans la passe tout en assurant des zones de repos. La dénivellation entre deux bassins successifs se situe entre 20 et 25cm pour l'Alose.



PASSE À RALENTISSEURS



PASSE À ÉCHANCRURES LATÉRALES ET ORIFICES DE FOND

efficaces selon les espèces : **l'échelle à ralentisseurs** qui consiste en des déflecteurs de formes plus ou moins complexes destinés à réduire les vitesses moyennes de l'écoulement en créant des courants hélicoïdaux. **L'écluse à poissons** fonctionne suivant un principe voisin de celui d'une écluse de navigation : les migrateurs sont piégés dans un sas puis éclusés comme le serait un bateau. Les bassins en « V » avec échancrure noyée comme celle du barrage de Bray sur le Cher dans le département du Loir et Cher.

Il existe d'autres types de passes, plus ou moins



La passe à poissons de Bray en construction (2003)

CRÉDIT PHOTO : VINCENT LOISON

Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org>

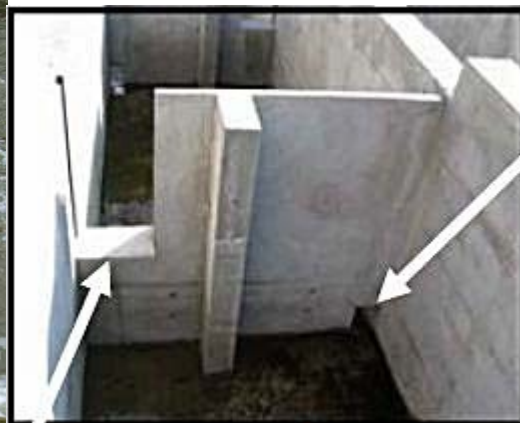
<http://www.amis-du-cher.fr>

Rédaction : infos@amis.du.cher.fr

Contact : amis.du.cher@sfr.fr



Il existe de nombreuses autres solutions atypiques qui consistent à aménager plus ou moins sommairement un obstacle pour en faciliter le franchissement par les migrateurs. Ces solutions restent cependant limitées aux obstacles de hauteur modérée. Il n'existe pas un type de passe « miracle » plus efficace que toutes les autres mais la passe à bassins à fentes verticales s'avère aujourd'hui comme une des meilleures pour les Aloses.



Détail d'un bassin



Vue générale d'une passe avec un chenal en « U »



Ci-contre : une passe à fentes verticales récemment installée sur la Charente.

DES CHIFFRES :
Le débit nécessaire doit être **supérieur à 0,75 m3/ seconde** .

Le niveau de turbulence doit être faible dans les bassins, Fentes de largeur suffisante (**> 0,45m**) situées le long de parois. Ecoulement de

surface évitant tout jet plongeant. Limitation des zones de re-circulation. Les passes à une ou deux fentes verticales se révèlent efficaces, en dépit d'un comportement d'aller et retour du poisson dans les bassins qui semble être inhérent à l'espèce (Alose). **Le prix moyen d'une passe à poisson : 465 000 euros** . C'est beaucoup moins que ce qu'annoncent certains prestataires qui ont vite compris qu'ils pouvaient se faire des C.... en or sur le dos des collectivités. **Ce prix est calculé sur les 75 dernières passes à poisson construites dernièrement en France.**

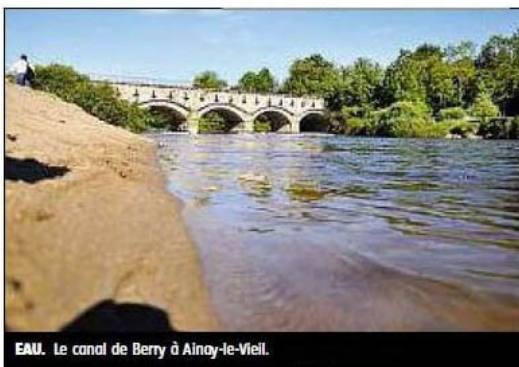
Période de migration des aloses (vérifiée chaque année de 1996 à 2008 au barrage d'Arzal): du **1er avril au 15 juin** avec un pic de migration s'étendant du premier avril au 15 mai.

Les cours d'eau nécessitent une grande attention de la part du Sage

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) est approuvé par arrêté préfectoral.

Le Sage Cher Amont couvre cinq départements : le Cher, l'Indre, l'Allier, la Creuse et le Puy-de-Dôme. C'est un document de planification qui décline à l'échelle d'un sous-bassin versant ou d'une nappe d'eau souterraine, les objectifs, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour gérer et garantir au mieux les usages de l'eau. L'objectif est de préserver les milieux aquatiques.

Le Sage réunit, au sein d'une instance spécifique, la commis-



EAU. Le canal de Berry à Ainay-le-Vieil.

sion locale de l'eau, tous les acteurs concernés à l'échelle d'un bassin-versant. Ces derniers, définissent eux-mêmes, après différentes phases de concertation, la politique de l'eau à mener sur ce territoire.

Une commission de soixante-quatre personnes

Cette commission comprend soixante-quatre personnes. Ce sont des élus, des usagers et des représentants des services de l'État et des établissements publics. Cette assemblée délibérante est le noyau opérationnel chargé d'établir le schéma. ■

EN CHIFFRES

4
En mètres cube par seconde, le débit d'étiage de la rivière Cher. Ce débit ne permet pas aux irrigants d'effectuer des prélèvements d'eau.

3,2
En mètres cube par seconde, la valeur statistique des débits minimum mensuels observés sur les trente-cinq dernières années pour le Cher à Foëcy.

64
Le nombre de personnes qui composent la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

Un chiffre
1.417.858 pêcheurs en France (source : Fédération de pêche). C'est la 2^e plus grosse fédération après celle du football.

LE BERRY REPUBLICAIN VENDREDI 11 MARS 2011
Un chiffre
150 C'est le nombre de visiteurs estimés qui sont passés dimanche au stand d'information tenu par les membres de l'Arcabe (Association pour la réouverture du canal de Berry) au pont-canal de la Tranchasse.

Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>

Rédaction : infos@amis.du.cher.fr

Contact : amis.du.cher@sfr.fr